



Bulletin Officiel

N° 5300 Mardi 21 Février 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP Wafa Obligataire Capitalisation	2
FCP Personnel UIB Epargne Actions	2

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

Société Tunisienne d'Assurance – Lloyd Tunisien -	3-4
---	-----

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Emprunt Obligataire Subordonné « Banque de l'Habitat « 2017-1 »	5-10
Emprunt Obligataire « ATL 2017-1 »	11-15
Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2016-2 »	16-20
Emprunt Obligataire « CIL 2016-2 »	21-23

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

ANNEXE III

SITUATIONS ANNUELLES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2015

- AMENCAPITAL 1
- AMENCAPITAL 2
- AMENCAPITAL 3

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- SICAV TRESOR
- SICAV OPPORTUNITY

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION**

Adresse : Résidence Inès- Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », promu par la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI- intermédiaire en bourse et STUSID BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 300 000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 18-2017 du 16 février 2017
Durée de vie	: 25 ans
Gestionnaire	: TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION-TSI-
Dépositaire	: STUSID BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION-TSI-
Distributeurs	: TSI et STUSID BANK

2017 - AC - 201

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**

Adresse : GREEN CENTER- BLOC C- 2^{ème} étage-
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2017, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**», promu par MAC SA- Intermédiaire en Bourse et l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacun
Référence de l'agrément	: Agrément n° 17-2017 du 16 février 2017
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: MAC SA
Dépositaire	: UNION INTERNATIONALE DE BANQUES-UIB-
Gestionnaire administratif et comptable	: MAC SA
Distributeur	: MAC SA

2017 - AC - 202

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Registre de Commerce : B1163651997

Matricule Fiscal : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **26 Décembre 2016** l'émission de titres participatifs à hauteur de **30 MD** sur une période de **sept (7)** ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2016 ou 2017.

La souscription sera réservée à l'actionnaire Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26 Décembre 2016 que :

- la souscription des titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai de trente (30) jours commençant à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.
- les titres participatifs génèrent des intérêts selon les taux suivants :

Taux fixe : 5% annuel payable semestriellement

Taux variable : 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à **30 000 000 de dinars**, divisée en **300 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2. Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai **de trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (marge de solvabilité et couverture des engagements techniques).

- Suite -

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** Les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe :** 5% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
 - **Taux variable :** 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissement domiciliaires:** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.
12. **Modalités et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
13. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
14. **Marché des titres :** Des titres de même catégorie ont été émis en 2015 à hauteur de 15MD pour une période de 7 ans, avec un Taux fixe annuel de 5% et un Taux variable de 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
15. **Garantie :** Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
16. **Tribunal compétent :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE DE L'HABITAT**

Société Anonyme au capital de 170 000 000 Dinars
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1002 - Tunis
Registre du Commerce : B 138811996

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
«Banque de l'Habitat 2017-1 »
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat réunie le **04 juin 2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les montants, les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **24/01/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à 100MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	7,50% et/ou TMM+2,1%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

Le conseil a délégué les pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour fixer les délais et les modalités de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque de l'Habitat a décidé l'émission d'un emprunt d'un **montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars** et ce, **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**, selon les conditions fixées ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat 2017-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **13/02/17** auprès des guichets de Tunisie Valeurs et de BH INVEST, intermédiaires en Bourse, et clôturés au plus tard le **28/02/17**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/02/17**, les souscriptions à cet emprunt seront

- Suite -

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission:** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat 2017-1» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres net de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** Emprunt Subordonné « Banque de l'Habitat 2017-1»
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Banque de l'Habitat.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/02/17**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **28/02/17** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%
B	7 ans dont 2 années de grâce	7,50% et/ou TMM+2,1%

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

-Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement-remboursement**: Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/02/2022** pour la catégorie A et le **28/02/2024** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 février de chaque année**.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/02/2018**.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/02/2018** pour la catégorie A et le **28/02/2020** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,198% pour la catégorie A et 6,348% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et 2,1% pour la catégorie B et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,738 années pour la catégorie A et 4,297 années pour la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- Suite -

• Rang de créance

En cas de liquidation de la Banque de l'Habitat, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal. Le remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'Emprunt Subordonné « Banque de l'Habitat 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Banque de l'Habitat.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférentes.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing** : Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être

- Suite -

émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

• **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables et à l'inverse, la souscription à des taux variables risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 02/06/2016 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du 18/08/2016, d'émettre un emprunt obligataire de 50MD et a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,35% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est d'un montant de 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-1 » fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **15/03/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **29/03/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **29/03/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

- Suite -

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 288,8MD qui seront financées à hauteur de 97,3MD par des emprunts obligataires (dont 50MD, objet de la présente note d'opération), 41,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/03/2022** pour les catégories A et B et le **15/03/2024** pour la catégorie C.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/03/2018** et ce pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Pour les obligations de la catégorie A, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016, qui est égale à 4,25%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est de **2,734 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **16/12/2016**, la note à long terme « BBB (tun)» à l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24/03/2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB Perspective : Négative

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Au 30/09/2016, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2017-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-0955**, du document de référence « ATL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-012** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4^{ème} trimestre 2016, pour placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **31 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **29 septembre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-2 » comme suit :

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30 décembre 2016** et clôturées au plus tard le **03 mars 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront

- Suite -

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 mars 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **30 décembre 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 237 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03 mars 2017**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **03 mars 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% brut par an ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% brut par an.

- Suite -

Catégorie A d'une durée de 5 ans

7,65% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **mars de l'année N-1** au mois de **février de l'année N**.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

7,85% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03 mars 2022** pour les Catégories A et B et le **03 mars 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Pour les obligations des Catégories A, B et C

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **03 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **03 mars 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **03 mars 2018** pour les catégories A et B et le **03 mars 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,250%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,600%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour les Catégories A et B ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » est comme suit :

- 3 années pour les Catégories A et B ;
- 5 années pour la Catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la Catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 24 mars 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » en date du **15 décembre 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée

- Suite -

Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 30/09/2016, il existe neuf emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-2» visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le numéro **16-956**, du document de référence « Attijari Leasing 2016 » enregistré par le CMF en date du **16/12/2016** sous le **n°16-013** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2016-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **11 octobre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars sur 5 ans** et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,50% et/ou variable à TMM+2,10% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2016-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/02/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1^{ère} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/02/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/02/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/12/2016** et clôturées au plus tard le **15/02/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) sera intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/03/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2,10% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2016-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux : percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 Années**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/12/2016** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2016-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée au guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir stable et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **17 octobre 2016**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2016-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2016-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 16-0951 en date du 30 novembre 2016, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n°16-009 en date du 30 novembre 2016 et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4ème trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI » intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 FEVRIER 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,462%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,517%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,539%	1 007,867
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,684%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,728%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,772%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,817%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,837%	1 003,863
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,861%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,905%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,191%	1 004,416
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,265%	911,774
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,380%	1 002,208
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,805%	991,839
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,113%	980,098
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,228%		983,735
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,634%	973,822
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,723%	1 007,190
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,820%	945,342
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,072%	947,789
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,259%	934,959
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	7,354%		928,563
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,377%	925,376
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,562%		919,304
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,588%	913,524
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,654%		929,823

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	165,355	165,372		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	111,755	111,767		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	95,772	95,783		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,731	14,732		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	107,662	107,675		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,511	1,510		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,224	106,302		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,356	40,360		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,663	54,668		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	113,545	113,618		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	108,675	108,865		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	128,941	129,179		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	484,905	485,696		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	113,936	114,305		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	123,100	123,557		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	135,265	135,661		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,141	118,212		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	95,327	95,253		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,498	147,698		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,213	93,346		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	96,334	96,589		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	140,258	140,354		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	123,560	123,735		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	91,179	91,306		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	94,948	95,338		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,207	19,207		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	1 568,961	1 568,174		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 206,324	2 199,772		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En dissolution		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	109,959	108,838		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,422	144,603		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	152,507	149,410		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,615	15,450		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 266,260	5 255,079		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 152,450	5 116,776		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,473	2,493		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,168	2,179		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,223	1,223		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,076	1,076		
43	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,064	1,064		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,065	1,065		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	107,923	106,580		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,339	119,361		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
49	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,051	109,062
50	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,098	104,109
51	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	106,243	106,255
52	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,243	103,276
53	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,300	104,942	104,954
54	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	107,783	107,794
55	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	105,448	105,460
56	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	102,809	102,818
57	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,152	105,161
58	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,139	103,151
59	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	105,229	105,239
60	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,179	104,191
61	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	107,371	107,382
62	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	105,702	105,713
63	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,156	104,167
64	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,652	103,178	103,187
65	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	104,982	104,990
66	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	103,416	103,428
67	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	104,460	104,472
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,053	106,064
69	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	103,624	103,636
70	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	103,974	103,985
71	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	105,647	105,657
72	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,234	103,243

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,657	10,658
74	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	103,956	103,967
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	104,396	104,408
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	105,816	105,831
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,573	10,575
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	55,763	55,838
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de dissolution	En cours de dissolution
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de dissolution	En cours de dissolution
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	96,651	96,875
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,255	17,260
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	270,797	271,726	271,751
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,353	29,377
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 233,215	2 240,019
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,218	73,264
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,105	55,172
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	99,430	99,488
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	82,958	82,934
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,832	10,827
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,247	11,221
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,340	13,274
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	11,890	11,909
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,781	12,797
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,478	11,495
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	139,900	140,434
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	137,228	137,507
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,123	9,131
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,458	102,752
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	81,472	81,482
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	82,479	82,417
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	98,212	98,160
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	92,510	91,090	91,067
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	101,752	102,521
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,822	9,818
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En dissolution
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,936	100,936
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,201	139,583
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,914	104,552
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,263	103,185
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	196,230	193,269
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	179,361	177,735
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	156,625	155,799
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,818	20,317
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	146,770	144,435
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	10/05/16	1,407	124,939	124,387	124,387
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 959,828	8 836,546
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,343	8,136
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	87,311	88,193
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	978,094	964,197
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5280,006	5239,869
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5046,895	4996,759
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	111,131	111,505
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,206	9,096
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 349,234	10 265,056

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de dissolution anticipée

*** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « ATELIER DU MEUBLE INTÉRIEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «**Atelier du Meuble Intérieurs**».

Dans le cadre du prospectus, la société « **Atelier Du Meuble Intérieurs** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un **(01)** nouveau siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions de la société **Atelier du Meuble Intérieurs** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions société **Atelier du Meuble Intérieurs** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins **une (1) fois** par an ;
- Mettre à jour ses statuts conformément à la réglementation en vigueur;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne et établir un manuel de procédures ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe.

Aussi, les actionnaires actuels de la **Société Atelier du Meuble Intérieurs** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article **19** nouveau de la loi N°**94-117** du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence **Hatem Ben Slimane, Mohamed Aziz Ben Slimane, Jouda Ben Slimane** et **Salima Ben Slimane** de la société **Atelier du Meuble Intérieurs**, détenant actuellement **59,69%** du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan du Groupe **Atelier du Meuble Intérieurs**.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Société Atelier du Meuble Intérieurs

Siège social : Zone Industrielle SIDI DAOUD, La Marsa – 2046 Tunis, Tunisie

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La société est éligible aux avantages fiscaux prévus par les articles 7 et 9 du code des incitations aux investissements.

Date de constitution : 1988

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La Fabrication, montage et assemblage de tous genres de meubles et d'articles de décoration ;
- Importation et exportation de tous produits liés directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ;
- La commercialisation de meubles et de tous objets de décoration et de tous articles similaires ou annexe ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation ou groupements d'intérêt économique,
- L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds acquis, pris à bail ou qui lui sont apportés, rentrant dans le cadre de son activité ou de toutes autres activités connexes,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Capital social :

Le capital social s'élève à **4 213 360** dinars divisé en **4 213 360** actions de valeur nominale **1** dinar entièrement libérées.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du **7 décembre 2016** son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Le conseil a recommandé au management de la société d'organiser sur la période **2017-2018**, au moins trois communications financières par an pour exposer les réalisations et les perspectives du groupe «Intérieurs » et d'en expliquer les éventuels écarts par rapport au Business Plan.

L'admission définitive des **4 213 360** actions de nominal **1** dinar chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins **30%** du capital auprès d'au moins **200** actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Mena Capital Partners (MCP) a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (*diffusion d'au minimum de 30% du capital*), l'introduction des actions de «**Atelier du Meuble Intérieurs**» se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de **5,2 dinars** l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **16/06/2015**, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16/06/2015** a décidé d'introduire la société sur le marché principal de la cote de la Bourse. L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Actions offertes au public

L'introduction de la société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession de la part de ses actionnaires actuels de **1 521 023** actions d'une valeur nominale de **1** dinar chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **36,1%** du capital social actuel, dont **30,1%** dans le public. L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **304 205** actions au public, représentant **20,00%** de l'Offre Globale, **23,99%** de l'Offre au public et **7,22%** du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **964 017** actions auprès d'institutionnels représentant **63,38%** de l'Offre Globale, **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital social de la société centralisé auprès de l'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du placement privé et inversement. Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 Février 2017** au **06 Mars 2017** inclus.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **20 Février 2017**.

Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **06/03/2017** inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016**.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la présente Offre, et ce à l'exception de la catégorie B.

L'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners, est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions la société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la catégorie B de l'OPF, du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **1 521 023** actions à céder, soit **36,1%** du capital social après la réalisation de l'opération, telle que décidée par le Conseil d'Administration du **05/09/2016**.

L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme ;
- Un Placement Global ;
- Un Placement Privé.

Comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en dinars	% du capital après opération
Offre à prix Ferme	20,00%	304 205	1 581 866	7,22%
Placement Global	63,38%	964 017	5 012 888	22,88%
Placement Privé	16,62%	252 801	1 314 565	6,00%
Total	100,00%	1 521 023	7 909 320	36,10%

✓ Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant en dinars	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A: Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 21 066 actions pour les non institutionnels et 210 668 actions pour les institutionnels	285 686	1 485 567	6,78%	18,78%
Catégorie B: Personnel du groupe Intérieurs	18 519	96 299	0,44%	1,22%
Total	304 205	1 581 866	7,22%	20,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A: Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse **5%** du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et **0,5%** du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie **B**, le reliquat sera affecté à la catégorie **A**.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans la catégorie B réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres d'achat dans l'autre catégorie de l'OPF et inversement, et que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global et du Placement privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour le personnel, désirant participer à l'OPF, doit présenter une attestation de travail délivrée par la société,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Dans le cadre de l'Offre à prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

✓ Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, **964 017** actions représentant **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à **210 668** actions (soit au plus **5%** du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A de l'OPF.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

✓ **Placement Privé**

Au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement. Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourrait être affectés au Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les **6** mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les **6** mois suivants, **50%** des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Transmission des ordres et centralisation

✓ **Offre à Prix Ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de la catégorie A de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie B, l'état des ordres d'achat sera transmis par MCP, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

✓ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

✓ **Placement Privé**

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

✓ **Offre à Prix Ferme**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de « MCP » intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

✓ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

✓ **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive (*diffusion d'au moins 30% du capital*), l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribué, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (*diffusion d'au moins 30% du capital*), la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des

quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du **19/01/2017** aux actions de la Société Atelier du Meuble intérieurs le code **ISIN TN0007740012**.

Le registre des actionnaires sera tenu par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Contrat de liquidité

Les actionnaires actuels de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés à consacrer **500 000** dinars et **92 593** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société Atelier du Meuble Intérieurs. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse Mena Capital Partners.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 17-0960 en date du 30 Janvier 2017, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Atelier du Meuble Intérieurs, 62, Avenue de Carthage 1000 - Tunis, de Mena Capital Partners - Intermédiaire en Bourse- chargé de l'opération, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les Berges du Lac, 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché alternatif de la cote de la bourse de la société « SANIMED » et l'ouverture au public du fonds « CGF TUNISIE ACTIONS FCP », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
19	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
21	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en cours de dissolution anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1 ^{er} étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
34	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
36	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2015**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **5.048.002 DT** et une valeur liquidative égale à **1.009,600 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement

et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL I » arrêtée au 31 décembre 2015, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observation :


Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au 31/12/2015, la participation dans la société PLASTPACK a été évaluée sur la base de sa valeur mathématique (au 31/12/2012) corrigée des actifs fictifs et déduction faite de la garantie SOTUGAR. La moins value latente dégagée suite à cette évaluation, s'élevant à 174.500 DT, a été prise en compte parmi les différences d'estimation sur actions non cotées.
Il est à signaler que la société PLASTPACK a été placée, en date du 22 Février 2013 sous règlement judiciaire.
- Au 31/12/2015, la société UNISAC est en cours de régularisation de la situation foncière du terrain sur lequel a été bâtie l'usine. Le conseil régional s'est réuni le 18 juillet 2016 et a approuvé le transfert de propriété du ministère des domaines de l'Etat au conseil régional, qui le revendra par la suite à UNISAC au dinar symbolique.
Compte tenu de ces événements, la société gestionnaire a retenu le principe de la continuité d'exploitation pour la valorisation de cette participation.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


EMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG

Managing Partner
EMBZ KPMG TUNISIE

6, Rue de Riyad - Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax.71.194.320
E-mail:tn_fmfmobz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION ANNUELLE
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 269 559	3 884 301	385 258
a- Actions et valeurs assimilées		4 269 559	3 884 301	385 258
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	766 152	766 493	-342
a- Placements monétaires		766 112	766 493	-381
b- Disponibilités		40	0	39
Créances d'exploitations	AC3	22 125	22 125	0
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		5 057 836	4 672 919	384 916
<u>PASSIFS</u>				
		<u>9 834</u>	<u>9 587</u>	<u>247</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	5 001	5 001	0
Autres créditeurs divers	PA2	4 833	4 586	247
<u>ACTIF NET</u>		<u>5 048 002</u>	<u>4 663 333</u>	<u>384 669</u>
Capital	CPI	5 324 867	4 881 431	443 436
Sommes distribuables		-276 865	-218 098	-58 767
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-218 098	-144 932	-73 166
b- Sommes distribuables de l'exercice		-58 767	-73 166	14 399
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 057 836	4 672 919	384 916

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14	VARIATION ANNUELLE
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0	0
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	39 999	25 358	14 641
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>39 999</u>	<u>25 358</u>	<u>14 641</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-93 501	-93 501	0
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-53 502	-68 143	14 641
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 265	-5 023	-242
RESULTAT D'EXPLOITATION		-58 767	-73 166	14 399
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-58 767	-73 166	14 399
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		439 167	-12 746	451 913
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4 269	23 305	-19 036
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		384 669	-62 608	447 277

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14	VARIATION ANNUELLE
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	384 669	-62 608	447 277
a- Résultat d'exploitation	-58 767	-73 166	14 399
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	439 167	-12 746	451 913
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4 269	23 305	19 036
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	0	0	0
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	384 669	-62 608	447 277
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	384 669	-62 608	
a- Début de période	4 663 333	4 725 941	
b- Fin de période	5 048 002	4 663 333	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	0	0	
a- Début de période	5 000	5 000	
b- Fin de période	5 000	5 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 009,600	932,666	76,934
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,599%	-1,325%	8,924%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow.....).

A noter que le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I » prévoit la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACI : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4 269 559 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins- valeur latente au 31-12- 2015	Valeur nette au 31-12-2015	Méthode de Valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	400 000	4 000 000	267 970	4 267 970		84,55%	80,15%
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société POLYBAT SA	42 000	420 000	442 470	862 470	Prix de cession (2016)	17,09%	16,20%
Société PLASTPACK SA	69 800	698 000	-174 500	523 500	Valeur mathématique	10,37%	9,83%
Société ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	0	416 000	Prix d'acquisition	8,24%	7,81%
Société LES PROFESSIONNELS DES DATTES SA	41 500	415 000	0	415 000	Prix d'acquisition	8,22%	7,79%
Société UNISAC SA	61 500	615 000	0	615 000	Prix d'acquisition	12,18%	11,55%
Société EVOPLAST SA	21 100	211 000	0	211 000	Prix d'acquisition	4,18%	3,96%
Société EXCELPLAST SA	47 500	475 000	0	475 000	Prix d'acquisition	9,41%	8,92%
Société KANPHARMA SA	75 000	750 000	0	750 000	Prix d'acquisition	14,86%	14,08%
Titres OPCVM	41	1 542	47	1 589		0,03%	0,03%
Actions des SICAV : SICAV AMEN	41	1 542	47	1 589	Valeur liquidative	0,03%	0,03%
TOTAL		4 001 542	268 017	4 269 559		84,58%	80,18%

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 766 152 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Compte à terme	750 000	750 000
Intérêts courus sur compte à terme	16 112	16 493
Dépôts à vue	40	0
TOTAL	766 152	766 493

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 22 125 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges constatées d'avance (commission de gestion du 1 ^{er} trimestre 2016)	22 125	22 125
TOTAL	22 125	22 125

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 001 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire	0	0
Dépositaire	5 001	5 001
TOTAL	5 001	5 001

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 4 833 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
CMF	247	100
Honoraires commissaire aux comptes	4 409	4 486
Différence d'estimation	177	0
TOTAL	4 833	4 586

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 39 999 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts sur compte à terme	39 999	25 358
TOTAL	39 999	25 358

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 93 501 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération gestionnaire	88 501	88 501
Rémunération dépositaire	5 001	5 001
TOTAL	93 501	93 501

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 5 265 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération CAC	4 409	4 429
Redevance CMF	595	151
Services bancaires & assimilés	126	282
Autres impôts et taxes	135	135
Autres charges	0	27
TOTAL	5 265	5 023

CPI : Note sur le capital

Capital au 31-12-2014

Montant	5 000 000
Nombre des parts émises	5 000
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de porteurs de parts	0

Capital au 31-12-2015

Montant	5 000 000
Nombre de parts	5 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2014	4 881 431	4 881 431
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	443 436	166 571
<i>Variation de plus ou moins-value latentes</i>	439 167	439 167
<i>Plus ou moins-values réalisées</i>	4 269	4 269
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-218 098
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-58 767
Montant fin de période au 31-12-2015	5 324 867	5 048 002

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant Global 31.12.2015	% Garanti	Montant de la Garantie au 31.12.2015
<u>Engagements reçus: Garantie SOTUGAR</u>			2 685 000
PLASTPACK SA	698 000	75%	523 500
ROTOPLASTICA SA	416 000	75%	312 000
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	415 000	75%	311 250
UNISAC	615 000	75%	461 250
EVOPLAST	211 000	75%	158 250
KANPHARMA	750 000	75%	562 500
EXCELPLAST	475 000	75%	356 250
<u>Engagements donnés:</u>			-
Accords de financement donnés	0	0	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Revenus des placements	8,000	5,070	1,674
Charges de gestion des placements	-18,700	-18,700	18,700
Revenu net des placements	-10,700	-13,629	17,027
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-1,053	-1,005	-0,955
Résultat d'exploitation (1)	-11,753	-14,633	-17,982
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-11,753	-14,633	-17,982
Variation des plus (ou moins) values potentielles	87,833	-2,549	-22,305
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,854	4,661	5,855
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	88,687	2,112	-16,449
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	76,934	-12,523	-34,431
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	88,687	2,112	-16,449
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	88,687	2,112	-16,450
Valeur liquidative	1009,600	932,666	945,188
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	1,93%	1,99%	1,94%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,21%	-1,56%	-1,87%
Actif Net Moyen	4 855 667	4 694 637	4 812 019

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 2 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2015**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration du 06 Février 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « AMEN CAPITAL II », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **10.334.471 DT** et une valeur liquidative égale à **1.033,447 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL II ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la

présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL II » arrêtée au 31 décembre 2015, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Courant l'exercice 2014, FCPR AC2 a investi 1.500.000 D dans la société Ecowood. Cette somme demeure bloquée dans le compte indisponible de la société ECWOOD. Suite à la présentation de documents contrefaits, un conflit est né entre les promoteurs du projet et les bailleurs de fonds. Le gestionnaire AMEN CAPITAL a engagé une procédure judiciaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis afin d'annuler l'augmentation de capital et récupérer ses fonds. A ce jour, il attend la décision du tribunal.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner

FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE

IMMEUBLE KPMG

6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis

MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002

Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320

E-mail:tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTES	31.12.2015	31.12.2014	VARIATION ANNUELLE
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	7 368 548	4 222 036	3 146 512
a- Actions et valeurs assimilées		7 368 548	4 222 036	3 146 512
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 917 736	5 950 575	-3 032 839
a- Placements à terme		2 917 070	0	2 917 070
b- Disponibilités		666	5 950 575	-5 949 909
Créances d'exploitations	AC3	67 178	67 188	-10
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		10 353 462	10 239 799	113 663
<u>PASSIFS</u>				
		<u>18 991</u>	<u>23 500</u>	<u>-4 509</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	12 304	17 118	1 873
Autres créditeurs divers	PA2	6 687	6 382	-6 382
ACTIF NET		<u>10 334 471</u>	<u>10 216 299</u>	<u>118 172</u>
Capital	CPI	10 267 507	10 041 891	225 616
Sommes distribuables		66 964	174 408	-107 444
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		66 964	174 407	-107 444
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		10 353 462	10 239 799	113 663

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2015
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14	VARIATION ANNUELLE
Revenus du portefeuille-titres	PR1	74 256	94 966	-20 710
a- Dividendes		74 256	94 966	-20 710
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	217 287	281 950	-64 663
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>291 543</u>	<u>376 915</u>	<u>-85 372</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-213 877	-195 880	-17 997
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		77 666	181 036	-103 370
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-10 702	-6 628	-4 074
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 964	174 407	-107 444
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		66 964	174 407	-107 444
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		174 174	-109 876	284 050
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		51 442	111 849	-60 407
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		292 580	176 381	116 199

VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14	VARIATION ANNUELLE
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>292 580</u>	<u>176 381</u>	<u>116 199</u>
a- Résultat d'exploitation	66 964	174 407	-107 444
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 174	-109 876	284 050
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	51 442	111 849	-60 407
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-174 407</u>	<u>-33 368</u>	<u>-141 039</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	118 172	143 013	-24 840
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	10 216 299	10 073 288	
b- Fin de période	10 334 471	10 216 299	
<u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITS</u>			
a- Début de période	10 000	10 000	
b- Fin de période	10 000	10 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 033,447	1 021,629	11,818
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-0,550%	1,012%	-1,561%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL II » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 10.000.000 réparti en 10.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL II est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow.....)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

● NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACI : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31/12/2015 à 7 368 548 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus / moins-value latente au 31-12-2015	Valeur Nette au 31-12-2015	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital souscrit
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 708 000	238 163	6 946 163		67,21%	69,46%
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société POLYBAT SA	14 000	140 000	147 490	287 490	Prix de cession (2016)	2,78%	2,87%
Société KANPHARMA SA	121 800	1 218 000	0	1 218 000	Prix d'acquisition	11,79%	12,18%
Société PROPANN SARL	300 000	300 000	47 919	347 919	Juste valeur	3,37%	3,48%
Société TUNISIE CAILLEBOTIS SA	100 000	1 000 000	0	1 000 000	Prix d'acquisition	9,68%	10,00%
Société ECOWOOD SA	150 000	1 500 000	0	1 500 000	Prix d'acquisition	14,51%	15,00%
Société Mars Industrial Contracting	105 000	1 050 000	0	1 050 000	Prix d'acquisition	10,16%	10,50%
Société LAD	121 036	1 500 000	42 754	1 542 754	Valeur mathématique	14,93%	15,43%
Titres OPCVM		408 909	13 476	422 385		4,18%	4,22%
Actions des SICAV :							
AMEN TRESOR	3 990	408 909	13 476	422 385	Valeur liquidative	4,18%	4,22%
TOTAL		7 116 909	251 639	7 368 548		71,30%	73,69%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

	Coût de revient au 31-12-2014	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession 2015	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Dividendes encaissés 2015	Coût de revient au 31-12-2015
Actions non cotées	4 158 000	2 550 000	-	-	-	-	6 708 000
Actions SICAV AMEN PREMIERE	-	1 490 255	1 474 938	1 491 058	16 120	15 317	-
Actions SICAV AMEN TRESOR	60 799	1 495 862	1 088 813	1 124 135	35 322	58 939	408 909
Solde au 31 décembre 2015	4 218 799	5 536 117	2 563 751	2 615 193	51 442	74 256	7 116 909

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 917 736 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Compte à terme	2 825 000	5 810 000
Intérêts courus sur compte à terme	92 070	138 549
Dépôts à vue	666	2 026
TOTAL	2 917 736	5 950 575

AC3 : Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 67 178 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges constatées d'avance (commission de gestion du 01-01-2016 au 30-04-2016)	67 177	67 182
AMEN INVEST	1	5
TOTAL	67 178	67 188

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 12 304 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gestionnaire - Frais de gestion	504	5 816
Dépositaire	11 800	11 302
TOTAL	12 304	17 118

PA2 : Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique est de 6 687 DT au 31/12/2015 contre un solde de 6 382 DT au 31/12/2014, et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
CMF	203	203
Honoraires commissaire aux comptes	6 305	6 000
Différence d'estimation	179	179
TOTAL	6 687	6 382

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 74 256 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes SICAV AMEN PREMIERE	15 317	42 618
Dividendes SICAV AMEN TRESOR	58 939	52 348
TOTAL	74 256	94 966

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 217 287 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts sur compte à terme	217 287	281 950
TOTAL	217 287	281 950

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 213 877 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération gestionnaire	202 077	184 578
Rémunération dépositaire	11 800	11 302
TOTAL	213 877	195 880

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 10 702 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération CAC	6 607	6 000
Rémunération du conseiller technique	2 968	0
Redevance CMF	404	203
Services bancaires & assimilés	663	263
Autres impôts et taxes	60	0
Autres charges	0	162
TOTAL	10 702	6 628

CPI : Note sur le capital

<u>Capital souscrit au 31-12-2014</u>	
Montant	1 000 000
Nombre des parts émises	10 000
Nombre de porteurs de parts	3
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de porteurs de parts	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de porteurs de parts	0
<u>Capital souscrit au 31-12-2015</u>	
Montant	1 000 000
Nombre de parts	10 000
Nombre de porteurs de parts	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2014	10 041 891	10 041 891
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	225 616	292 580
<i>Plus ou moins-values réalisées</i>	51 442	51 442
<i>Variation de plus ou moins-value latentes</i>	174 174	174 174
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		66 964
Montant fin de période au 31-12-2015	10 267 507	10 334 471

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant Global 31.12.2015	% Garanti	Montant de la Garantie au 31.12.2015
<u>Engagements reçus : Garantie SOTUGAR</u>			3 576 000
KANPHARMA	1 218 000	75%	913 500
TUNISIE CAILLEBOTIS S.A.	1 000 000	75%	750 000
ECOWOOD S.A.	1 500 000	75%	1 125 000
MARS INDUSTRIEL CONTRACTING	1 050 000	75%	787 500
<u>Engagement donnés : Accords de financement donnés</u>			
Accords de financement donnés	-	-	-

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Revenus des placements	29,154	37,692	18,499
Charges de gestion des placements	-21,388	-19,588	-15,035
Revenu net des placements	7,767	18,104	3,464
Autres produits	-	-	-
Autres charges	-1,070	-0,663	-0,649
Résultat d'exploitation (1)	6,696	17,441	2,815
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	6,696	17,441	2,815
Variation des plus (ou moins) values potentielles	17,417	-10,988	1,815
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,144	11,185	2,177
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	22,562	0,197	3,992
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	29,258	17,638	6,807
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	22,562	0,197	3,992
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	22,562	0,197	3,992
Valeur liquidative	1 033,447	1 021,629	1 007,328
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	2,07%	1,93%	1,99%
autres charges / actif net moyen	0,10%	0,07%	0,09%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,65%	1,72%	0,37%
Actif net moyen	10 275 385	10 144 793	7 539 255

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL II est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à:

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investis sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds,
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Pour le calcul de ces honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant des fonds souscrits et libérés.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 3 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2015**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « AMEN CAPITAL III », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Novembre 2014 (Date de la première souscription) au 31 Décembre 2015.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **15.959.719 DT** et une valeur liquidative égale à **967,255 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL III ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du

risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL III » arrêtée au 31 décembre 2015, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant projeté de 30.000.000 DT. Au 31/12/2015, il a été souscrit à hauteur de 16.250.000 DT non encore libérés.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


FMBZ KPMG TUNISIE Managing Partner
IMMEUBLE KPMG **FMBZ KPMG TUNISIE**
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax.71.194.320
E-mail:tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2015
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE-TITRES		-
a- Actions et valeurs assimilées		-
b- Obligations et valeurs assimilées		-
c- Emprunts d'état		-
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		-
a- Placements monétaires		-
b- Disponibilités		-
Créances d'exploitations		-
Autres actifs	AC4	16 250 000
TOTAL ACTIFS		16 250 000
<u>PASSIFS</u>		
		290 281
Opérateurs créditeurs	PA1	280 666
Autres créditeurs divers	PA2	9 615
<u>ACTIF NET</u>		15 959 719
Capital	CP1	16 250 000
Sommes distribuables		290 281
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
b- Sommes distribuables de l'exercice	-	290 281
c- Régul. Résultats distribuables de la période		-
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		16 250 000

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.11.14 au 31.12.15
Revenus du portefeuille-titres		-
a- Dividendes		-
b- Revenus des BTA et BTZC		-
Revenus des placements monétaires		-
<u>Total des revenus des placements</u>		-
Charges de gestion des placements	CH 1	280 666
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		280 666
Autres produits		
Autres charges	CH 2	9 615
RESULTAT D'EXPLOITATION		290 281
Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		290 281
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-
Frais de négociation		-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		290 281

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.11.14 au 31.12.15
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 290 281
a- Résultat d'exploitation	- 290 281
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-
d- Frais de négociation de titres	-
<u>Distributions de dividendes</u>	-
<u>Transactions sur le capital</u>	-
a- Souscriptions	-
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
b- Rachats	-
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
- Commissions de rachat	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	290 281
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	15 959 719
a- Début de période	-
b- Fin de période	15 959 719
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	16 500
a- Début de période	-
b- Fin de période	16 500
VALEUR LIQUIDATIVE	967,255
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	99,727%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow.....).

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 16 250 000 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015
Souscripteurs de parts	16 250 000
TOTAL	16 250 000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 280 666 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire (Commission de Gestion)	280 666
TOTAL	280 666

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 9 615 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2015
Amen Capital (Commission CMF)	3 000
Honoraires commissaire aux comptes	6 329
Découvert bancaire	61
Impôts et taxes	225
TOTAL	9 615

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 280 666 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/11/2014 au 31/12/2015
Rémunération du Gestionnaire	280 666
TOTAL	280 666

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 9 615 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/11/2014 au 31/12/2015
Rémunération CAC	6 329
Redevance CMF	3 000
Services bancaires & assimilés	61
Autres impôts et taxes	225
TOTAL	9 615

CPI : Note sur le capital

Capital au 01-11-2014

Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0

Souscriptions réalisées

Montant	16 250 000
Nombre des parts émises	162 500
Nombre de copropriétaires	3

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Capital au 31-12-2015

Montant	16 250 000
Nombre de parts	162 500
Nombre de porteurs de parts	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01-11-2014	-	-
<i>Souscription de la période</i>	16 250 000	16 250 000
<i>Rachat de la Période</i>	-	-
Autres Mouvements	-	- 290 281
<i>Variation de plus ou moins-value latentes</i>	-	-
<i>Plus ou moins-values réalisées</i>	-	-
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>	-	- 290 281
Capital Fin de période au 31-12-2015	16 250 000	15 959 719

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2015
<u>Engagements reçus:</u>	
Garantie SOTUGAR	-
<u>Engagements donnés:</u>	
Accords de financement donnés	-

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2015
Revenus des placements	-
Charges de gestion des placements	-
	17,272
Revenu net des placements	-
	17,272
Autres produits	-
Autres charges	-
	0,592
Résultat d'exploitation (1)	-
	17,863
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	-
	17,863
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-
	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-
	17,863
Droits d'entrée et droits de sortie	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-
Valeur liquidative	967,255
Ratios de gestion des placements	
charges / actif net moyen	1,76%
autres charges / actif net moyen	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-
	1,82%
Actif Net Moyen	15 959 719

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 192.584.064 Dinars , un actif net de 191.912.308 Dinars et un bénéfice de la période de 2.092.187 Dinars.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE », comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 4 aux états financiers dont le contenu indique que, par Référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV BH OBLIGATAIRE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **465 332,106** Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.

Tunis, le 03 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31/12/2016
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	124 327 613	72 515 401
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 275 493	3 275 445
b - Obligations et Valeurs assimilées		119 997 450	69 134 372
c - Autres Valeurs		54 670	105 584
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		67 178 917	41 703 368
a - Placements monétaires	3-3	30 316 709	21 510 088
b - Disponibilités		36 862 208	20 193 280
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	1 077 534	14
TOTAL ACTIF		192 584 064	114 218 783
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	220 896	136 439
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	450 860	444 296
TOTAL PASSIF		671 756	580 735
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	183 917 423	108 851 773
CP 2 - Sommes distribuables		7 994 885	4 786 275
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		87	459
b - Sommes distribuables de la période		7 994 798	4 785 816
ACTIF NET		191 912 308	113 638 048
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		192 584 064	114 218 783

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	957 935	3 641 152	860 228	3 603 857
a - Dividendes		-	72 350	-	125 117
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		957 422	3 565 073	858 879	3 470 486
c - Revenus des autres valeurs		513	3 729	1 349	8 255
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 405 006	3 442 318	592 391	2 049 210
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 362 941	7 083 470	1 452 619	5 653 067
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	220 010	665 722	135 556	527 331
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 142 931	6 417 748	1 317 063	5 125 736
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	67 432	213 320	45 803	179 019
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 075 499	6 204 428	1 271 260	4 946 717
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-154 236	1 790 370	-234 357	-160 901
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 921 263	7 994 798	1 036 902	4 785 816
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		154 236	-1 790 370	234 357	160 901
* Variation des +/- values potentielles sur titres		46 735	208	31 838	-1 208
* +/- values réalisées sur cession des titres		-30 047	2 078	600	1 000
* Frais de négociation des titres		-	-887	-	-855
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 092 187	6 205 827	1 303 698	4 945 655

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	2 075 499	6 204 428	1 271 260	4 946 717
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	46 735	208	31 838	-1 208
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-30 047	2 078	600	1 000
d - Frais de négociation de titres	-	-887	-	-855
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	5 353 409	-	4 515 816
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	29 042 292	186 107 957	17 060 662	90 518 981
* Capital	28 391 400	182 588 900	16 675 100	88 793 800
* Régularisation des sommes non distrib.	-415 453	-2 668 934	-245 110	-1 317 528
* Régularisation des sommes distrib.	1 066 345	6 187 991	630 672	3 042 710
b - Rachats	32 859 035	108 686 116	22 412 457	89 409 612
* Capital	32 108 200	106 407 300	21 867 900	87 381 900
* Régularisation des sommes non distrib.	-469 747	-1 551 585	-320 494	-1 295 703
* Régularisation des sommes distrib.	1 220 582	3 830 401	865 051	3 323 415
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 724 556	78 274 260	-4 048 097	1 539 208
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	193 636 865	113 638 048	117 686 145	112 098 840
b - En fin de période	191 912 308	191 912 308	113 638 048	113 638 048
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	1 903 582	1 104 598	1 156 526	1 090 479
b - En fin de période	1 866 414	1 866 414	1 104 598	1 104 598
VALEUR LIQUIDATIVE	102,824	102,824	102,877	102,877
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,30%	4,16%	4,36%	4,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité en Dinars)

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2016, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE »

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **124 327 613** Dinars, contre un solde de **72 515 401** Dinars au 31/12/2015. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2016 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres de l'Etat		45 617 700,000	46 810 575,787	24,31%	24,39%	
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	60 000	6 000 000,000	6 157 709,589	3,20%	3,21%	-
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	280 000	28 000 000,000	28 735 978,082	14,92%	14,97%	-
BTA 5,50% MARS 2019	500	500 000,000	517 841,096	0,27%	0,27%	-
BTA 6,75% JUILLET 2017	11 000	11 117 700,000	11 399 047,020	5,92%	5,94%	-
Obligations de sociétés		71 638 305,515	73 186 873,886	38,00%	38,14%	
AIL 2012-1	8 000	160 000,000	164 860,493	0,09%	0,09%	BBB+
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	1 066 200,000	1 078 048,459	0,56%	0,56%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	799 708,846	808 021,799	0,42%	0,42%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	266 035,151	268 806,136	0,14%	0,14%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	2 399 697,143	2 432 688,566	1,26%	1,27%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	2 000 000,000	2 025 937,534	1,05%	1,06%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 020 219,178	1,57%	1,57%	-
ATB 2007/1	20 000	1 280 000,000	1 318 745,725	0,68%	0,69%	-
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 059 186,850	1,07%	1,07%	BBB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
ATL 2012-1	10 000	200 000,000	205 796,165	0,11%	0,11%	BBB
ATL 2013/1	10 000	800 000,000	830 285,150	0,43%	0,43%	BBB
ATL 2013-2	5 000	400 000,000	402 966,794	0,21%	0,21%	BBB
ATL 2014-2	10 000	600 000,000	621 493,479	0,32%	0,32%	BBB
ATL 2014-3	5 000	400 000,000	421 728,525	0,22%	0,22%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 095 802,740	1,61%	1,61%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 001 687,094	2,60%	2,61%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	342 840,000	355 776,609	0,18%	0,19%	-
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	800 000,000	808 174,466	0,42%	0,42%	-
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	400 000,000	418 570,492	0,22%	0,22%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	600 000,000	617 953,973	0,32%	0,32%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	100 000,000	100 193,315	0,05%	0,05%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	600 000,000	619 883,836	0,32%	0,32%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	800 000,000	833 848,110	0,43%	0,43%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	320 000,000	320 378,038	0,17%	0,17%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 054 695,890	1,07%	1,07%	BB+
BH 2009	75 000	4 612 550,000	4 613 085,808	2,40%	2,40%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	1 713 000,000	1 760 742,483	0,91%	0,92%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 142 000,000	1 170 314,101	0,61%	0,61%	-
BH SUB 2015	5 000	400 000,000	414 078,246	0,22%	0,22%	-
BNA SUB 2009	25 000	1 333 050,000	1 375 481,839	0,71%	0,72%	-
BTE 2009	30 000	900 000,000	911 184,658	0,47%	0,47%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	280 000,000	283 219,556	0,15%	0,15%	-
BTE 2011	10 000	600 000,000	623 797,881	0,32%	0,33%	-
BTE 2016 (B)	10 000	1 000 000,000	1 000 960,849	0,52%	0,52%	-
BTK 2009 (C)	15 000	899 700,000	930 481,578	0,48%	0,48%	-
BTK 2012-1	10 000	428 600,000	431 381,555	0,22%	0,22%	-
CHO2009	7 000	262 500,000	263 798,638	0,14%	0,14%	BIAT
CHO-2009	2 000	75 000,000	75 008,629	0,04%	0,04%	BIAT
CIL 2012/1	5 000	100 000,000	103 642,740	0,05%	0,05%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	200 000,000	200 797,808	0,10%	0,10%	BBB-
CIL 2014-2	3 000	240 000,000	253 472,614	0,13%	0,13%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	400 000,000	413 413,698	0,21%	0,22%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	240 000,000	242 535,189	0,13%	0,13%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	500 000,000	518 904,110	0,27%	0,27%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	455 625,000	471 159,246	0,24%	0,25%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	500 000,000	500 509,589	0,26%	0,26%	B+
HL 2012/1	4 000	80 000,000	81 124,384	0,04%	0,04%	BB
HL 2013/1	10 000	400 000,000	413 852,931	0,21%	0,22%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	524 740,984	0,27%	0,27%	BB
HL 2014-1	6 000	600 000,000	606 462,246	0,31%	0,32%	BB-
HL 2015-1	10 000	800 000,000	833 213,369	0,43%	0,43%	BB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	400 000,000	402 504,241	0,21%	0,21%	B
HL 2015-2	5 000	500 000,000	523 390,137	0,27%	0,27%	BB
HL 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 062 709,041	1,07%	1,07%	BB
HL 2016-2	20 000	2 000 000,000	2 011 699,726	1,04%	1,05%	BB
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	80 000,000	82 367,123	0,04%	0,04%	Amen
MODERN LEASING 2012	25 000	2 000 000,000	2 090 360,656	1,09%	1,09%	A-
SERVICOM 2012	8 000	320 000,000	333 792,438	0,17%	0,17%	BB
SERVICOM 2016	5 000	500 000,000	512 760,548	0,27%	0,27%	CCC+
STB 2008/1	5 000	255 859,375	263 136,445	0,14%	0,14%	-
STB 2008/2	25 000	1 406 250,000	1 469 784,836	0,76%	0,77%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 199 600,000	1 239 175,626	0,64%	0,65%	-
TL 2012-1	10 000	600 000,000	617 835,617	0,32%	0,32%	BBB+
TL 2012-2	15 000	600 000,000	629 083,278	0,33%	0,33%	BBB+
TL SUB 2013	16 000	640 000,000	663 958,794	0,34%	0,35%	BB+
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 002 906,302	0,52%	0,52%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 002 165,480	0,52%	0,52%	BB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	400 000,000	417 287,869	0,22%	0,22%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	400 000,000	412 817,534	0,21%	0,22%	-
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	600 000,000	611 598,904	0,32%	0,32%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 599 390,000	1 631 780,933	0,85%	0,85%	-
UIB 2011-1	30 000	2 250 000,000	2 289 767,671	1,19%	1,19%	-
UIB 2011-2	35 000	1 499 400,000	1 564 564,088	0,81%	0,82%	-
UIB 2012-1	10 000	571 300,000	599 385,482	0,31%	0,31%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 002 108,493	0,52%	0,52%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	320 000,000	323 878,575	0,17%	0,17%	BB
UNIFACTOR 2015	5 000	500 000,000	522 939,904	0,27%	0,27%	BB
Titres des FCC		54 102,800	54 670,414	0,03%	0,03%	
FCC BIAT-CREDIMMO1 (P2)	400	54 102,800	54 670,414	0,03%	0,03%	Aaa.tn
Titres des OPCVM		4 250 958,268	4 275 492,890	2,22%	2,23%	
AMEN TRESOR SICAV	16 810	1 750 971,198	1 775 505,820	0,92%	0,93%	
SICAV TANIT LA POSTE	24 058	2 499 987,070	2 499 987,070	1,30%	1,30%	
Total Général		121 561 066,583	124 327 612,977	64,56%	64,78%	

Les entrées au portefeuille titres ont enregistré au cours du 4^{ème} trimestre 2016, **11 117 700** Dinars sous forme de Bons du Trésor assimilables, **28 000 000** Dinars sous forme de titres de l'Emprunt National, **11 000 000** Dinars sous forme d'obligations de sociétés et **2 499 987,070** Dinars sous forme de titres des OPCVM.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 4^{ème} trimestre 2016 concernent les remboursements des obligations de sociétés échus pour un montant de **2 332 850** Dinars, et les remboursements des parts des fonds communs de créances pour un montant de **12 282,800** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **957 935** Dinars pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 contre **860 228** Dinars du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des obligations(*)	861 265	3 229 976	778 100	3 154 101
Revenus des titres de l'Etat(*)	96 157	335 097	80 779	316 384
Revenus des titres des FCC (**)	513	3 729	1 349	8 255
Dividendes	0	72 350	0	125 117
Total	957 935	3 641 152	860 228	3 603 857

(*)Retraité pour le besoin de comparabilité : Présentation des revenus de l'Emprunt National parmi les revenus des titres de l'Etat

(**) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **30 316 709** Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Qté	Coût d'acquisition	Valeur 31.12.2016	% Actif	Emetteur	Garantie /note
Certificats de dépôts		25 343 622	25 361 503	13,17%		
CD291216/080117ALS	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117BEN AROUS	2	998 618	999 033	0,52%	BH	
CD291216/080117CUN	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117ETTADHAMEN	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117HAMMAMET	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117KELIBIA	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117LAOUINA	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117SOUSSE KHEZAMA	2	998 618	999 033	0,52%	BH	
CD291216/080117TEBOULBA	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD301216/090117CHARGUIA	2	998 618	998 895	0,52%	BH	
CD301216/090117ETTADHAMEN	2	998 618	998 895	0,52%	BH	
CD301216/090117KRAM	1	499 309	499 447	0,26%	BH	
CD301216/090117MANNOUBA	1	499 309	499 447	0,26%	BH	
CD301216/090117SOUSSE HACHED	1	499 309	499 447	0,26%	BH	
CD211216/200417UNIFACTOR	4	1 962 246	1 965 707	1,02%	UF	B
CD291216/270217UNIFACTOR	4	1 980 897	1 981 853	1,03%	UF	B
CD231216/210217ML	9	4 457 312	4 463 715	2,32%	ML	F3
CD291216/180117ML	10	4 984 064	4 986 454	2,59%	ML	F3
CD291216/270217ML	6	2 971 542	2 972 965	1,54%	ML	F3
Billets de trésorerie		4 929 273	4 955 206	2,57%		
BDT291116/270217LIG(*)	100	4 929 273	4 955 206	2,57%	LIG	-
Total		30 272 895	30 316 709	15,74%		

* Le billet de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **1 405 006** Dinars pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 contre **592 391** Dinars pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts des comptes à terme	326 791	1 203 097	248 551	886 228
Intérêts des billets de trésorerie	72 299	395 434	142 841	633 517
Intérêts des certificats de dépôt	1 005 916	1 843 787	200 999	529 465
Total	1 405 006	3 442 318	592 391	2 049 210

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **1 077 534** Dinars contre **14** Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créance échus	826 799	14
Retenues à la source sur BTA	250 735	0
Total	1 077 534	14

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	108 851 773	107 462 761
Nombre de titres	1 104 598	1 090 479
Nombre d'actionnaires	1 012	1 001
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	182 588 900	88 793 800
Régul. des sommes non distribuables	-2 668 934	-1 317 528
Nombre de titres émis	1 825 889	887 938
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	106 407 300	87 381 900
Régul. des sommes non distribuables	-1 551 585	-1 295 703
Nombre de titres rachetés	1 064 073	873 819
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	208	-1 208
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	2 078	1 000
Frais de négociation des titres	-887	-855
Capital au 31 Décembre		
Montant	183 917 423	108 851 773
Nombre de titres	1 866 414	1 104 598
Nombre d'actionnaires	1 043	1 012

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **220 896** Dinars contre **136 439** Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	219 716	135 259
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	220 896	136 439

3-8 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **450 860** Dinars contre **444 296** Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 033	383 033
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires commissaire aux comptes	34 164	34 759
Redevances CMF à payer	16 455	10 010
TCL à payer	2 032	1 317
Autres rémunérations	150	150
Total	450 860	444 296

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 s'élève à **220 010** Dinars contre **135 556** Dinars pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	219 715	664 542	135 258	526 151
Rémunération du dépositaire	295	1 180	298	1 180
Total	220 010	665 722	135 556	527 331

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président du Conseil. Les autres charges s'élève à **67 432** Dinars pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 contre **45 803** Dinars pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevances CMF	48 826	147 676	30 057	116 922
Honoraires commissaire aux comptes	7 677	30 542	7 677	30 459
Jetons de présence	3 740	15 000	3 781	15 000
Rémunération du président du conseil	529	2 118	530	2 118
TCL	6 649	17 853	3 796	14 390
Autres charges	11	131	-38	130
Total	67 432	213 320	45 803	179 019

4-Evènements postérieurs à la clôture :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV BH OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **465 332,106** Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Décembre 2016, 92,40% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 7,60% de l'actif total au 31 Décembre 2016. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " TRESOR " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1.113.930,800 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 02 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	320 010 981,387	388 949 200,375
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		57 819 855,144	73 241 879,014
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		256 013 214,643	309 601 597,161
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		6 177 911,600	6 105 724,200
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	26 303 584,615	20 829 149,448
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		25 525 111,912	20 828 656,960
AC2-B	DISPONIBILITES		778 472,703	492,488
TOTAL ACTIF			346 314 566,002	409 778 349,823
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	153 208,675	183 020,463
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	102 184,838	107 397,687
TOTAL PASSIF			255 393,513	290 418,150
ACTIF NET			346 059 172,489	409 487 931,673
CP1	CAPITAL	CP1	333 090 681,960	393 983 085,186
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	12 968 490,529	15 504 846,487
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1 785,709	1 871,152
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		14 852 410,665	19 880 149,275
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 885 705,845	-4 377 173,940
ACTIF NET			346 059 172,489	409 487 931,673
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			346 314 566,002	409 778 349,823

ETAT DE RESULTAT

	Note	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3 535 103,900	14 823 502,145	4 302 373,067	19 160 125,619
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		687 131,040	2 969 429,760	899 347,120	3 889 929,980
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 847 972,860	11 659 755,585	3 403 025,947	15 061 382,539
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	194 316,800	0,000	208 813,100
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	488 349,566	2 486 063,192	671 315,048	3 960 781,035
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		8 729,798	106 034,987	32 431,112	312 169,973
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	0,000	0,000	244 550,256
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		366 050,453	1 675 664,808	342 065,486	1 986 412,110
PR2-D REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		113 569,315	704 363,397	296 818,450	1 417 648,696
REVENUS DES PLACEMENTS		4 023 453,466	17 309 565,337	4 973 688,115	23 120 906,654
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-463 796,119	-1 978 652,136	-571 466,530	-2 622 097,410
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 559 657,347	15 330 913,201	4 402 221,585	20 498 809,244
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-112 789,366	-478 502,536	-142 627,375	-618 659,969
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 446 867,981	14 852 410,665	4 259 594,210	19 880 149,275
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 021 561,338	-1 885 705,845	-2 080 865,648	-4 377 173,940
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 425 306,643	12 966 704,820	2 178 728,562	15 502 975,335
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 021 561,338	1 885 705,845	2 080 865,648	4 377 173,940
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-135 151,922	-348 380,077	-257 471,900	-1 643 403,106
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-69 235,816	-646 993,051	-3 255,784	475 442,833
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		0,000	0,000	0,000	-2 843,537
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 242 480,243	13 857 037,537	3 998 866,526	18 709 345,465

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015	
	au	au	au	au	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL				
	3 242 480,243	13 857 037,537	3 998 866,526	18 709 345,465	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 446 867,981	14 852 410,665	4 259 594,210	19 880 149,275
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-135 151,922	-348 380,077	-257 471,900	-1 643 403,106
AN1-C	+/- VAL.REAL./CESSION DES TITRES	-69 235,816	-646 993,051	-3 255,784	475 442,833
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000	0,000	-2 843,537
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
	0,000	-14 587 141,374	0,000	-18 372 108,432	
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
	-28 125 059,044	-62 698 655,347	-57 807 856,014	-195 195 140,163	
	SOUSCRIPTIONS				
	79 836 817,528	432 588 908,373	115 468 060,159	576 272 205,327	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	78 361 200,000	423 522 600,000	112 988 800,000	562 887 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 132 323,529	-5 634 090,166	-1 341 124,197	-6 045 521,628
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	413,893	7 743 512,424	530,077	9 470 397,585
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST.DE L'EXERCICE (S)	2 607 527,164	6 956 886,115	3 819 854,279	9 959 929,370
	RACHATS				
	-107 961 876,572	-495 287 563,720	-173 275 916,173	-771 467 345,490	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-105 868 500,000	-484 278 400,000	-169 396 100,000	-750 756 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 536 271,144	6 492 860,068	2 021 698,419	8 100 159,346
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-559,214	-8 659 431,828	-794,665	-14 473 501,526
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST.DE L'EXERCICE.(R)	-3 629 088,502	-8 842 591,960	-5 900 719,927	-14 337 103,310
	VARIATION DE L'ACTIF NET				
	-24 882 578,801	-63 428 759,184	-53 808 989,488	-194 857 903,130	
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	370 941 751,290	409 487 931,673	463 296 921,161	604 345 834,803
AN4-B	FIN DE PERIODE	346 059 172,489	346 059 172,489	409 487 931,673	409 487 931,673
AN5	NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	3 655 871	3 988 356	4 552 429	5 867 051
AN5-B	FIN DE PERIODE	3 380 798	3 380 798	3 988 356	3 988 356
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	101,464	102,670	101,769	103,006
B-	FIN DE PERIODE	102,360	102,360	102,670	102,670
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE				
	3,51%	3,48%	3,51%	3,54%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31-12-2016 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-12-2016.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV TRESOR se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.113.930,800 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		56,312,440.904	57,819,855.144	16.71
AIL 2012/1	30,000	600,000.000	618,216.000	0.18
AIL 2013/1	10,000	400,000.000	413,192.000	0.12
AIL 2014/1	10,000	600,000.000	614,784.000	0.18
AMEN BANK 2006	20,000	200,000.000	207,760.000	0.06
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,599,300.000	1,617,060.000	0.47
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,599,300.000	1,615,932.000	0.47
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,999,000.000	3,040,240.000	0.88
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,500,000.000	1,519,464.000	0.44
AMEN BANK2008	10,000	600,000.000	620,712.000	0.18
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,100,000.000	1,131,968.000	0.33
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,983,552.000	2,043,617.600	0.59
ATB 2009/A2	15,000	562,500.000	576,432.000	0.17
ATB 2009/B1	5,000	400,000.000	411,292.000	0.12
ATL 2010/2	10,000	200,000.000	200,048.000	0.06
ATL 2011	15,000	900,000.000	939,708.000	0.27
ATL 2012/1	10,000	200,000.000	205,800.000	0.06
ATL 2013/1	10,000	800,000.000	830,288.000	0.24

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% de l'Actif Net
ATL 2014/1	5,000	300,000.000	313,920.000	0.09
ATL 2014/3	20,000	1,600,000.000	1,686,912.000	0.49
ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,029,592.000	0.30
ATTIJARI BANK 2010	50,000	1,428,500.000	1,482,420.000	0.43
ATTIJARI LEASE 2011	25,000	500,000.000	523,220.000	0.15
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3,400	68,000.000	70,001.920	0.02
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	600,000.000	617,952.000	0.18
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	300,000.000	309,940.000	0.09
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	1,000,000.000	1,043,424.000	0.30
BH 2009	70,000	4,305,000.000	4,305,504.000	1.24
BH 2013/1	10,000	571,000.000	586,912.000	0.17
BNA 2009	10,000	533,100.000	550,076.000	0.16
BTE 2009	50,000	1,500,000.000	1,518,640.000	0.44
BTE 2010	15,000	600,000.000	606,900.000	0.18
BTE 2011/A	20,000	1,200,000.000	1,247,600.000	0.36
BTK 2009	50,000	2,999,046.154	3,101,646.154	0.90
BTK 2014/1SUB	10,000	600,000.000	601,640.000	0.17
CHO 2009/BIAT	7,000	262,500.000	263,799.200	0.08
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	112,500.000	112,512.000	0.03
CIL 2012/1	20,000	400,000.000	414,576.000	0.12
CIL 2012/2	15,000	600,000.000	626,772.000	0.18
CIL 2014/1	10,000	600,000.000	616,096.000	0.18
CIL 2014/2	10,000	800,000.000	844,784.000	0.24
CIL 2015/1	15,000	1,200,000.000	1,240,236.000	0.36
HL 2013/2A	15,000	900,000.000	943,620.000	0.27
HL 2013/2B	10,000	1,000,000.000	1,049,480.000	0.30
HL 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,010,768.000	0.29
SERVICOM 2012	3,000	120,000.000	125,172.000	0.04
STB 2008/1	50,000	3,400,000.000	3,507,560.000	1.01
STB 2008/2	2,200	130,542.750	136,134.270	0.04
STB 2010/1	10,000	400,000.000	412,320.000	0.12
STB 2011/A	25,000	1,071,000.000	1,119,560.000	0.32
TL 2011/3	15,000	300,000.000	312,960.000	0.09
TL 2012/1	10,000	200,000.000	205,848.000	0.06
TL 2014/1	5,000	300,000.000	311,740.000	0.09
TL SUB 2013	10,000	400,000.000	414,976.000	0.12
UIB 2009/1A	30,000	900,000.000	917,400.000	0.27
UIB 2009/1B	40,000	2,132,400.000	2,175,600.000	0.63
UIB 2009/1C	30,000	1,950,000.000	1,992,000.000	0.58
UIB 2011-2	30,000	1,285,200.000	1,341,048.000	0.39
UIB 2011/1A	30,000	1,500,000.000	1,522,080.000	0.44
AC1-B Emprunts d'Etat		252,143,514.159	256,013,214.643	73.98
Bons du trésor Assimilables		252,022,998.148	255,889,339.214	73.94
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	17,642	18,923,595.200	19,377,743.780	5.60
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,656,284.252	2.21
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	146,598	151,881,484.648	157,112,422.598	45.40

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% de l'Actif Net
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,640.712	0.10
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,204,044.519	2.95
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	5.20
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	48,000	45,773,100.000	46,615,585.478	13.47
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-3,447,135.475	-1.00
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	120,516.011	123,875.429	0.04
AC1-C Autres valeurs (OPCVM)		5,610,588.378	6,177,911.600	1.79
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1,000	1,000,000.000	1,546,792.000	0.45
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	176,439.600	0.05
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,454,680.000	1.29
Total Portefeuille titres		314,066,543.441	320,010,981.387	92.47

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3,535,103.900 Dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016, contre **4,302,373.067 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des obligations de société	687,131.040	2,969,429.760	899,347.120	3,889,929.980
Revenus des Emprunts d'Etat	2,847,972.860	11,659,755.585	3,403,025.947	15,061,382.539
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0.000	194,316.800	0.000	208,813.100
TOTAL	3,535,103.900	14,823,502.145	4,302,373.067	19,160,125.619

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **25,525,111.912 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	35	33,518.768	33,672.816	0.01
BTC 52S-10/10/2017	35	33,518.768	33,672.816	0.01

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt	BIAT	51	25,473,231.837	25,491,439.096	7.37
CDP 10J-01/01/2017	BIAT	2	998,950.268	1,000,000.000	0.29
CDP 10J-02/01/2017	BIAT	19	9,490,027.547	9,499,001.576	2.74
CDP 10J-03/01/2017	BIAT	6	2,996,850.804	2,999,369.498	0.87
CDP 10J-05/01/2017	BIAT	10	4,994,751.341	4,997,898.883	1.44
CDP 10J-07/01/2017	BIAT	10	4,994,751.341	4,996,849.151	1.44
CDP 10J-09/01/2017	BIAT	4	1,997,900.536	1,998,319.988	0.58

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **778,472.703 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **488,349.566 Dinars**, contre **671,315.048 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor à CT	8,729.798	106,034.987	32,431.112	312,169.973
Revenus des Billets de Trésorerie	0.000	0.000	0.000	244,550.256
Revenus des Certificats de Dépôt	366,050.453	1,675,664.808	342,065.486	1,986,412.110
Revenus des autres placements (Dépôt à terme)	113,569.315	704,363.397	296,818.450	1,417,648.696
TOTAL	488,349.566	2,486,063.192	671,315.048	3,960,781.035

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **463,796.119 Dinars** contre **571,466.530 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	185,518.449	791,460.852	171,439.961	786,629.227
Rémunération du dépositaire	92,759.221	395,730.432	171,439.961	786,629.227
Rémunération des distributeurs	185,518.449	791,460.852	228,586.608	1,048,838.956
Total	463,796.119	1,978,652.136	571,466.530	2,622,097.410

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **112,789.366 Dinars**, contre **142,627.375 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	92,757.192	395,721.885	114,290.800	524,408.788
Impôts et Taxes	10,058.634	43,243.881	9,947.076	46,096.684
Rémunération CAC	6,193.624	24,639.852	9,320.413	27,800.413
Jetons de présence	1,508.156	5,999.838	1,500.000	6,000.000
Charges Diverses	2,271.760	8,897.080	7,569.086	14,354.084
Total	112,789.366	478,502.536	142,627.375	618,659.969

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à **255,393.513 Dinars**, contre **290,418.150 Dinars** au 31.12.2015 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
PA1	Opérateurs créditeurs	153,208.675	183.020,463
PA 2	Autres créditeurs divers	102,184.838	107.397,687
	TOTAL	255,393.513	290.418,150

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2016, à **153,208.675 Dinars** contre **183,020.463 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	61,283.470	54,906.140
Dépositaire	30,641.731	54,906.140
Distributeurs	61,283.474	73,208.183
Total	153,208.675	183,020.463

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à **102,184.838 Dinars** contre **107,397.687 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015(*)
Etat, impôts et taxes	26,201.585	31,453.827
Redevance CMF	30,641.057	36,603.274
Provision pour charges à payer	9,919.263	5,075.422
Rémunération CAC	28,534.274	27,800.000
Jetons de présence	5,999.838	6,000.000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	888.821	465.164
Total	102,184.838	107,397.687

(*)Retraité pour les besoins de la comparaison

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2016 (en nominal)

- Montant : 398,835,600.000 Dinars
- Nombre de titres : 3,988.356
- Nombre d'actionnaires : 4.030

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 423,522,600.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 4,235.226

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 484,278,400.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 4,842.784

Capital au 31.12.2016 : 333,090,681.960 Dinars

- Montant en nominal : 338,079,800.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -4,989,118.040 Dinars
- Nombres de titres : 3,380.798
- Nombre d'actionnaires : 3.640

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2016 à **-4,989,118.040 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,852,514.814
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	-995,373.128
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-348,380.077
+/- values réalisées sur cession de titres.	-646,993.051
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	858,769.902
Aux émissions	-5,634,090.166
Aux rachats	6,492,860.068
Total sommes non distribuables	-4,989,118.040

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2016 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 14,852,410.665 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: -1,885,705.845 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 1,785.709 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 12,968,490.529 Dinars

5. AUTRES INFORMATIONS :

<u>5-1 Données par action</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
• Revenus des placements	5,120	5,797
• Charges de gestion des placements	(0,585)	(0,657)
• Revenus net des placements	4,535	5,140
• Autres charges d'exploitation	(0,142)	(0,155)
• Résultat d'exploitation	4,393	4,985
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,558)	(1,097)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3,835	3,887
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,558	1,097
• Variation des +/- values potentielles/titres	(0,103)	(0,412)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,191)	0,119
• Frais de négociation des titres	0,000	(0,001)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4,099	4,691

<u>5-2 Ratios de gestion des placements</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,121%	0,118%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	3,753%	3,791%(*)
Actif net moyen	395 720 794,695	524 407 334,390

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016.

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2016 faisant apparaître un total bilan de 730.307,795 Dinars et un actif net de 720.615,150 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

- Au 31 décembre 2016, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 26 décembre 2016. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Par ailleurs, afin de se conformer à l'article précité, une souscription suivie d'un rachat ont eu lieu, respectivement, le 15 et le 26 décembre 2016 pour un nombre de 3 000 parts.

- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, le portefeuille de la SICAV OPPORTUNITY présente les divergences suivantes :
 - La proportion des valeurs mobilières dans l'actif est de 99,974%, dépassant le taux de 80%. Il est à signaler que cette proportion renferme 20,228% qui sont employés dans des Bons de Trésor à Court Terme émis à 52 semaines et dont l'échéance tombe le 02/01/2018.
 - L'emploi de plus de 5% de son actif net en actions OPCVM et ce, depuis le 30/12/2016. Ce ratio s'est établi à 5,058% au 31 décembre 2016.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** » Nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant, représentant le minimum dû, s'élève à 1.000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Tunis, le 07 février 2017

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	582,388.130	604,119.841
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		320,346.032	340,819.603
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0.000	105,330.000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		225,590.802	122,654.854
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		36,451.296	35,315.384
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	147,919.665	160,012.524
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		147,726.100	160,004.420
AC2-B	DISPONIBILITES		193.565	8.104
TOTAL ACTIF			730,307.795	764,132.365
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	709.472	649.101
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,983.173	8,505.438
TOTAL PASSIF			9,692.645	9,154.539
ACTIF NET			720,615.150	754,977.826
CP1	CAPITAL	CP1	709,974.753	741,556.403
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10,640.397	13,421.423
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1.976	5.615
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11,911.181	21,414.261
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1,272.760	-7,998.453
ACTIF NET			720,615.150	754,977.826
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			730,307.795	764,132.365

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
			au	au	au	au
			31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3,835.395	25,842.335	3,332.862	33,363.324
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1,260.000	14,834.250	669.060	22,224.060
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0.000	1,405.797	1,363.200	5,696.400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2,575.395	8,824.888	1,300.602	5,160.000
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0.000	777.400	0.000	282.864
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322
REVENUS DES PLACEMENTS			4,741.623	32,896.937	5,038.546	46,661.646
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,996.653	-7,974.101	-2,027.358	-11,479.408
REVENU NET DES PLACEMENTS			2,744.970	24,922.836	3,011.188	35,182.238
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3,262.426	-13,011.655	-3,203.444	-13,767.977
RESULTAT D'EXPLOITATION			-517.456	11,911.181	-192.256	21,414.261
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1,236.984	-1,272.760	-4,924.286	-7,998.453
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			-1,754.440	10,638.421	-5,116.542	13,415.808
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1,236.984	1,272.760	4,924.286	7,998.453
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-12,905.900	40,951.282	-2,209.558	-73,091.764
PR4-C	+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		13,020.552	-1,455.193	-11,496.262	3,459.142
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-198.040	-700.904	-365.294	-1,669.414
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-600.844	50,706.366	-14,263.370	-49,887.775

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
	au	au	au	au
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-600.844	50,706.366	-14,263.370	-49,887,775
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-517.456	11,911.181	-192.256	21,414.261
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-12,905.900	40,951.282	-2,209.558	-73,091.764
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	13,020.552	-1,455.193	-11,496.262	3,459.142
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-198.040	-700.904	-365.294	-1,669.414
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	-13,502.682	0.000	-17,412.150
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-75,828.779	-71,566.360	-274,170.911	-309,803.286
SOUSCRIPTIONS	996,061.335	1,654,133.844	290,138.800	765,324.602
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	910,000.000	1,511,300.000	280,000.000	709,200.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	71,040.390	120,144.977	4,909.768	43,911.413
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	2.730	3,829.336	2.172	4,679.128
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	15,018.215	18,859.531	5,226.860	7,534.061
RACHATS	-1,071,890.114	-1,725,700.204	-564,309.711	-1,075,127.888
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-979,600.000	-1,576,400.000	-537,600.000	-996,200.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-76,031.976	-125,421.812	-16,554.394	-60,509.308
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2.939	-3,746.101	-4.171	-2,886.066
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (R)	-16,255.199	-20,132.291	-10,151.146	-15,532.514
VARIATION DE L'ACTIF NET	-76,429.623	-34,362.676	-288,434.281	-377,103.211
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	797,044.773	754,977.826	1,043,412.107	1,132,081.037
AN4-B FIN DE PERIODE	720,615.150	720,615.150	754,977.826	754,977.826
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	7,283	7,238	9,814	10,108
AN5-B FIN DE PERIODE	6,587	6,587	7,238	7,238
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	109.439	104.307	106.318	111.998
B- FIN DE PERIODE	109.399	109.399	104.307	104.307
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-0.15%	6.66%	-7.50%	-5.49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01/10/2016 AU 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.12.2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.000,000DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2016	% de L'ACTIF NET
AC1- A. Actions et droits rattachés		299,404.281	320,346.032	44.45
ADWYA	5,907	39,249.216	37,095.960	5.15
ATB	4,482	19,516.062	20,451.366	2.84
ATL	5,000	14,391.000	14,800.000	2.05
ATTIJ BANK	1,462	29,260.816	39,498.854	5.48
CITY CARS	1,100	12,411.244	17,171.000	2.38
DELICE HOLDING	550	7,234.608	8,531.600	1.18
ENNAKL	800	8,602.834	11,520.000	1.60
EURO-CYCLES	344	3,127.551	14,070.632	1.95
MAG GEN	300	7,849.500	7,482.000	1.04
MONOPRIX	1,750	32,694.045	17,022.250	2.36
ONE TECH HOLDING	920	6,493.640	7,829.200	1.09
SFBT	2,450	29,317.903	46,503.450	6.45
SIMPAR	680	35,589.151	30,011.120	4.16
SOTUVER	3,400	16,916.205	12,797.600	1.78
TPR	6,100	22,450.006	17,263.000	2.40
UIB	1,000	14,300.500	18,298.000	2.54
AC1-C. Emprunts d'Etat		219,606.000	225,590.802	31.31
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	15,059.363	2.09
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,987.745	7.08
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	104,223.541	14.46
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	43,856.729	6.09
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,463.424	1.59
AC1-D. Titres des OPCVM		36,267.354	36,451.296	5.06
SICAV PATRIMOINE	328	36,267.354	36,451.296	5.06
Total portefeuille titres		555,277.635	582,388.130	80.82

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3,835.395 Dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016, contre **3,332.862 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2016	Du 01.01.2016	Du 01.10.2015	Du 01.01.2015
	au 31.12.2016	au 31.12.2016	au 31.12.2015	au 31.12.2015
Revenus des Actions	1,260.000	14,834.250	669.060	22,224.060
Revenus des obligations de sociétés	0.000	1,405.797	1,363.200	5,696.400
Revenus des emprunts d'Etat	2,575.395	8,824.888	1,300.602	5,160.000
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0.000	777.400	0.000	282.864
Total	3,835.395	25,842.335	3,332.862	33,363.324

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **147,726.100 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	155	147,650.570	147,726.100	20.50
Total	155	147,650.570	147,726.100	20.50

AC2-B. Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **193.565 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **906.228 Dinars**, contre **1,705.684 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Revenus	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.10.2015 au 31.12.2015	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
Revenus des Bons du Trésor	906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322
Total	906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **1,996.653 Dinars** contre **2,027.358 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.10.2015 au 31.12.2015	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	1,397.651	5,581.842	1,419.144	8,035.569
Rémunération du dépositaire	199.669	797.422	202.741	1,147.954
Rémunération des distributeurs	399.333	1,594.837	405.473	2,295.885
Total	1,996.653	7,974.101	2,027.358	11,479.408

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **3,262.426 Dinars**, contre **3,203.444 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.10.2015 au 31.12.2015	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
Redevance CMF	199.655	797.364	202.726	1,147.888
Impôts et Taxes	11.223	74.436	10.078	93.200
Rémunération CAC	1,266.932	5,040.185	1,260.000	5,040.000
Jetons de présence	1,508.156	5,999.839	1,500.000	6,000.000
Charges Diverses	276.460	1,099.831	230.640	1,486.889
Total	3,262.426	13,011.655	3,203.444	13,767.977

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à **9,692.645 Dinars**, contre **9,154.539 Dinars** au 31.12.2015 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
PA1	Opérateurs créditeurs	709.472	649.101
PA2	Autres créditeurs divers	8,983.173	8,505.438
	TOTAL	9,692.645	9,154.539

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2016, à **709.472 Dinars** contre **649.101 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
Gestionnaire	496.630	454.370
Dépositaire	70.945	64.909
Distributeurs	141.897	129.822
Total	709.472	649.101

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à **8,983.173 Dinars** contre **8,505.438 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015(*)
Etat, impôts et taxes	90.825	94.968
Redevance CMF	70.942	64.903
Jetons de présence	5,999.839	6,000.000
Rémunération CAC	2,519.185	1,260.000
Autres créditeurs divers	302.382	1,085.567
Total	8,983.173	8,505.438

*Retraités pour les besoins de la comparaison

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2016 (en nominal)

- Montant : 723,800.000 Dinars
- Nombre de titres : 7.238
- Nombre d'actionnaires : 12

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1,511,300.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 15.113

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1,576,400.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 15.764

Capital au 31.12.2016 : **709,974.753 Dinars**

- Montant en nominal : 658,700.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 51,274.753 Dinars
- Nombres de titres : 6.587
- Nombre d'actionnaires : 13

(*) Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2016 à **51,274.753 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	17,756.403
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	38,795.185
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	40,951.282
+/- values réalisées sur cession de titres.	-1,455.193
Frais de négociation de titres	-700.904
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-5,276.835
Aux émissions	120,144.977
Aux rachats	-125,421.812
Total sommes non distribuables	51,274.753

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2016 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 11,911.181 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : -1,272.760 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs : 1.976 Dinars
- TOTAL DES SOMMES DISTRIBUABLES : 10,640.397 Dinars**

Pour plus d'information sur le mode d'affectation des résultats, voir la note « **4-4 Mode d'affectation des résultats** ».

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
• Revenus des placements	4.994	6.447
• Charges de gestion des placements	(1.211)	(1.586)
• Revenus net des placements	3.784	4.861
• Autres charges d'exploitation	(1.975)	(1.902)
• Résultat d'exploitation	1.808	2.959
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0.193)	(1.105)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1.615	1.854
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.193	1.105
• Variation des +/- values potentielles/titres	6.217	(10.098)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0.221)	0.478
• Frais de négociation de titres	(0.106)	(0.231)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7.698	(6.892)

4-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1.000%	1.000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1.632%	1.199%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1.494%	1.866%(*)
Actif net moyen	797,356.328	1,147,865.489

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.